

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 23/06/2022

Date d'affichage : 06/07/2022

L'an **deux mil vingt deux, le trente juin, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Virginie THIERRY, Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Virginie THIERRY en faveur de M. Guy PARIS, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER.

Secrétaire : M. Bruno THOUROUDE.

OBJET : Contrat de maintenance : entretien et renouvellement des extincteurs

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de souscrire à un contrat pour l'entretien des alarmes de désenfumage, la vérification et le renouvellement des extincteurs des bâtiments communaux (mille-club, écoles, médiathèque et salle des fêtes).

Trois offres ont été reçues : ISOGARD de LESQUIN (59), ASHE EXTINCTEURS de BONNEVILLE LA LOUVET (14) et SOLUTIONS INCENDIE de BOURG-ACHARD (27).

Monsieur le Maire présente les offres.

	ISOGARD		ASHE EXTINCTEURS		SOLUTIONS INCENDIE	
	Montant H.T	Montant T.T.C	Montant H.T	Montant T.T.C	Montant H.T	Montant T.T.C
Vérification des alarmes de désenfumage et des extincteurs	2468,96 €	2962,75 €	1026 €	1231,20 €	1258 €	1509,60 €
Remplacement des extincteurs	795,25 €	954,30 €	355 €	426 €	347,98 €	417,58 €
TOTAL	3264,21 €	3917,05 €	1381 €	1657,20 €	1605,98 €	1927,18 €

Considérant que l'offre la moins disante ne comprend pas la vérification des déclencheurs automatiques de désenfumage de la salle des fêtes mais une simple vérification des trappes, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux disante : SOLUTIONS INCENDIE de BOURG-ACHARD pour un montant total de 1927,18 € toutes taxes comprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 19 Voix Pour) décide :

- de retenir l'offre de Solutions Incendie de Bourg-Achard s'élevant à 1927,18 euros toutes taxes comprises.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien (joint en annexe) avec Solutions Incendie .

Les crédits nécessaires seront pris au compte 6156 (maintenance) et 60632 (petit équipement) de la section de fonctionnement et du budget COMMUNE.

Certifiée exécutoire après transmission
à la Préfecture de EVREUX et
publication par voie d'affichage le
06/07/2022

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

